

CQP CARROSSIER PEINTRE



Le carrossier peintre est capable de remplacer, réparer, déposer/poser un élément de carrosserie ou un équipement, d'effectuer le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté et de restructurer un véhicule. Il réalise également les opérations de mise en peinture.

Il doit savoir établir des devis et des ordres de réparation et expliquer les travaux réalisés sur le véhicule lors de sa restitution au client.

NATURE DU DIPLÔME

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est élaboré par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare directement à un métier et est reconnu par les professionnels de l'automobile.

DURÉE ET PRÉREQUIS

Formation en alternance d'un an suite à un bac professionnel Réparation des Carrosseries ou de deux ans suite à un CAP Réparation des Carrosseries combiné idéalement avec le CAP Peinture en Carrosserie.

CONTENU DE LA FORMATION

- Conseil technique en carrosserie peinture
- Contrôle et interventions sur les éléments de structure
- Dépose et repose des éléments mécaniques et électroniques
- Dépose et repose d'éléments inamovibles
- Remplacement et réparation de vitrage
- Dépose et repose d'éléments amovibles
- Colorimétrie et gestion des stocks produits
- Application peinture
- Réparation des matériaux composites
- Préparation de surfaces acier et aluminium
- Remise en forme d'éléments de carrosserie

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance conclu entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en centre de formation et en entreprise.

Avantages du contrat de professionnalisation

- Des formations adaptées au marché du travail,
- Des compétences acquises par la pratique,
- Un salaire qui permet d'intégrer la vie active,
- Un accompagnement professionnel et pédagogique par les établissements de formation,
- Une meilleure insertion dans le secteur.

Salaire

Le salaire varie en fonction de votre âge et du niveau de formation.

Âge	Niveau de formation	Inférieur au bac pro	Au moins titulaire d'un Bac Pro ou titre professionnel de niveau IV
		% du SMIC*	
Moins de 21 ans		55 %	65 %
De 21 à moins de 26 ans		70 %	80 %
26 ans et plus		100 % (sans être inférieur à 85 % du salaire minimum conventionnel)	

Une prime d'intégration, prévue par la Convention Collective des Services de l'Automobile, est versée au salarié ayant obtenu cette certification, à l'issue du 12^e mois suivant son embauche en CDI par l'entreprise formatrice. Elle correspond à 50 % de la rémunération mensuelle brute.

* Sous réserve de l'évolution de la réglementation

ET APRÈS ?

Un Certificat de Qualification Professionnelle prépare à un métier en vue d'une insertion directe dans l'emploi. Cependant, il est envisageable après quelques années d'expériences d'intégrer une autre formation diplômante ou certifiante.

POURSUITE DE FORMATION	ÉVOLUTIONS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none">• CQP peintre confirmé	<ul style="list-style-type: none">• Chef d'équipe atelier• Réceptionnaire après-vente automobile

CHOISIR LES SECTEURS DES SERVICES DE L'AUTO, DU CAMION, DE LA MOTO ET DU VÉLO C'EST :

- intégrer un secteur d'activité de premier plan, au service des personnes et de leur mobilité
- avoir le choix parmi de nombreux parcours de formation
- accéder à des postes techniques, de management ou d'expertise

POUR TROUVER
UN LIEU DE FORMATION
ET POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE :
WWW.METIERS-SERVICES-AUTO.COM